

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 15 Procurations : 6 Absents : 8 Votants : 21 Pour : 18 Abstentions : 3</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le seize octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire</p> <p>Date de la convocation : 10 octobre 2019</p> <div data-bbox="1093 398 1449 584" style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>REÇU LE :</p> <p>★ 18 OCT. 2019 ★</p> <p>A LA SOUS-PREFECTURE DE ALBIET</p> </div>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Magali GRANDSIMON, Laurent VALLET, Alain D'ORSO, Philippe RIGAL, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA.</p> <p>PROCURATIONS : Geneviève FABRE à Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH à Magali GRANDSIMON, Mryvonne SALES à Alain PACE, Frédérique LAURENS à Philippe RIBET, Jennifer DURAND à Alain VIDAL, Manuel SOLSONA à Elisabeth DELEUIL.</p> <p>ABSENTS : Alain AUBERT, Thierry LAZZAROTTO, Corinne CORDELIER, Bruno BENOIST, Floréal PALAZON, Line DELHON, Eva FLORES, Joëlle GARCIA.</p> <p>Secrétaire de séance : Patrick MORDELET</p>	
<p>N° 4636</p> <p>OBJET :</p> <p>Autorisation de recruter des agents non titulaires</p>	<p>Monsieur le Maire expose à l'assemblée</p> <p>Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;</p> <p>Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3 – 1° et/ou l'article 3 – 2° ;</p> <p>Considérant que les besoins du service peuvent justifier du recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité <i>et/ou</i> faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, (pour un accroissement temporaire d'activité : contrat d'une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois) (pour un accroissement saisonnier d'activité : contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois).</p> <p>Il est proposé au Conseil Municipal de recruter des agents non titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au service Informatique : <ul style="list-style-type: none"> - 1 Adjoint Technique à temps complet (35H/semaine) pour une période de 12 mois à compter du recrutement. • Au service Entretien – ATSEM <ul style="list-style-type: none"> - 1 Adjoint Technique à TNC : 15 h - 1 Adjoint Technique TNC : 16 h - 1 Adjoint Technique TNC : 20 h <p>Et d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au budget 2020</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décide de recruter : <ul style="list-style-type: none"> <u>Au service Informatique :</u> <ul style="list-style-type: none"> - 1 Adjoint Technique à temps complet (35H/semaine) pour une période de 12 mois à compter du recrutement.

	<p><u>Au service Entretien – ATSEM</u></p> <ul style="list-style-type: none">- 1 Adjoint Technique à TNC : 15 h- 1 Adjoint Technique TNC : 16 h- 1 Adjoint Technique TNC : 20 h <ul style="list-style-type: none">• Inscrit les crédits budgétaires nécessaires au budget 2020• Dit que la présente abroge et remplace la délibération n° 4567 du 19 décembre 2018 à compter du 1^{er} janvier 2020,
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 1 8 OCT. 2019</p> <p>Affiché le : 2 1 OCT. 2019</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 17 octobre 2019</p> <p>Le Maire, Alain PACE</p> 